



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION À ÊTRE TENUE LE 5 MARS 2018,
À 19H00 CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT # 365


AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance régulière tenue le 5 février 2018, le conseil municipal de Franklin a adopté le projet de Règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT # 365 ADOPTANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

2. Pour toute question relative à ce projet de Règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'Hôtel de ville, soit par téléphone au 450-827-2538, soit au 1670, route 202 à Franklin, ou par courrier électronique à dg@municipalitedefranklin.ca.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 5 mars 2018**, à 19h00 à l'Hôtel de ville situé au 1670, route 202, à Franklin. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de Règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de Règlement.
4. Ce projet de Règlement est déposé à l'Hôtel de ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

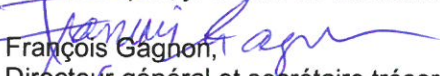
Donné à Franklin, ce 22 février 2018


François Gagnon,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir affiché cet avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 22 février 2018 entre 8h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 février 2018,


François Gagnon,
Directeur général et secrétaire trésorier

